



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Indice des prix

Question écrite n° 1170

### Texte de la question

M. Jean-François Chossy demande à M. le ministre de l'économie de bien vouloir lui communiquer la liste des produits et services qui entrent dans le calcul mensuel de l'indice des prix, en lui précisant, par rapport à l'ancien indice, les postes qui ont été ajoutés ou supprimés.

### Texte de la réponse

Le nouvel indice des prix à la consommation est composé de 265 postes. La liste de ces postes est publique et peut être trouvée chaque mois dans le Bulletin mensuel de statistique de l'INSEE. En passant de 296 à 265 postes, l'indice des prix n'a pas perdu de sa représentativité. Seule la composition des postes a parfois changé : 113 postes sont demeurés sans modification, 59 postes ont été regroupés pour ne plus en former que 26, 11 postes ont été éclatés pour en constituer 22. 113 postes ont été redéfinis de façon plus complexe et transformés en 98 postes, enfin, 6 nouveaux postes ont été créés. Les regroupements ont eu pour objet de réduire le nombre de postes correspondant à des consommations des ménages devenues marginales comme le miel ou les miroirs ; certains postes ne sont donc plus isolés, mais les produits qui les représentaient continuent de participer au calcul de l'indice. Les éclatements permettent d'isoler au sein de postes importants des composants dont les prix n'ont, a priori, aucune raison d'évoluer de façon semblable, comme l'horlogerie et la bijouterie auparavant réunies. Un grand nombre de postes ont dû être redéfinis du fait du changement de la nomenclature de consommation utilisée ; le choix de la nouvelle nomenclature (par fonction de consommation) a pour but d'améliorer la comparabilité de l'indice INSEE avec les indices des principaux pays partenaires de la France. Les six nouveaux postes (transports aériens, transports maritimes, transports sanitaires, location de voiture, services vétérinaires et services funéraires) correspondent à une partie de la consommation qui n'était pas prise en compte par le précédent indice. Les listes des 296 postes anciens et des 265 postes nouveaux sont fournies en annexe. Nomenclature des indices à la consommation des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé (voir tableau dans J.O. correspondant)

### Données clés

**Auteur :** [M. Chossy Jean-François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1170

**Rubrique :** Politique économique

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 1993, page 1420

**Réponse publiée le :** 26 juillet 1993, page 2223